DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal :

53

N°046

En exercice:

53

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents :

44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le , s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique, DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Mariepascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise, Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents: GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés:

Représentés par :

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Monsieur Thierry AUGY Monsieur Pierre SACK

Madame Safia BOUCHA Monsieur Jean jacques KARMAN

Monsieur Miguel MONTEIRO Madame Ling LENZI

Madame Zakia BOUZIDI Madame Karine FRANCLET

Madame Meriem DERKAOUI Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Désignation des conseillers municipaux au sein du conseil d'administration de la Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'association La Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers, notamment l'article 8 ;

Considérant que cette association valorise la diversité linguistique et culturelle de la ville et promeut l'apprentissage du français et le multilinguisme ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE:

DESIGNE : Monsieur Pierre SACK et Monsieur Massinissa HOCINE pour représenter la Commune au sein des instances de l'association.

La Maire,

Karine FRANCLET